

## Chapitre 30 - Produits pharmaceutiques

1) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) les aliments diététiques, aliments enrichis, aliments pour diabétiques, compléments alimentaires, boissons toniques et eaux minérales, autres que les préparations nutritives administrées par voie intraveineuse (Section 4) ;
- b) Les préparations, telles que des comprimés, des gommes à mâcher ou des timbres ou rondelles autocollants (produits administrés par voie percutanée), destinées à aider les fumeurs qui s'efforcent de cesser de fumer (n°21.06 ou 38.24) ;
- c) les plâtres spécialement calcinés ou finement broyés pour l'art dentaire (n°25.20) ;
- d) les eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, médicinales (n°33.01) ;
- e) les préparations des n°33.03 à 33.07, même si elles ont des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques ;
- f) les savons et autres produits du n°34.01 additionnés de substances médicamenteuses ;
- g) les préparations à base de plâtre pour l'art dentaire (n°34.07) ;
- h) l'albumine du sang non préparée en vue d'usages thérapeutiques ou prophylactiques (n°35.02).

2) Au sens du n°30.02, on entend par produits immunologiques les peptides et les protéines (à l'exclusion des produits du n°29.37) qui participent directement à la régulation des processus immunologiques, tels que les anticorps monoclonaux (MAB), les fragments d'anticorps et les conjugués d'anticorps et de fragments d'anticorps, les interleukines, les interférons (IFN), les chimiokines, ainsi que certains facteurs onconécrosants (TNF), facteurs de croissance (GF), hématopoïétines et facteurs de stimulation de colonies (CSF).

3) Au sens des n°30.03 et 30.04 et de la Note 4 d) du chapitre, on considère :

- a) comme produits non mélangés :
  - 1° les solutions aqueuses de produits non mélangés ;
  - 2° tous les produits des chapitres 28 ou 29 ;
  - 3° les extraits végétaux simples du n°13.02, simplement titrés ou dissous dans un solvant quelconque ;
- b) comme produits mélangés :
  - 1° les solutions et suspensions colloïdales (à l'exclusion du soufre colloïdal) ;
  - 2° les extraits végétaux obtenus par le traitement de mélanges de substances végétales ;
  - 3° les sels et eaux concentrés obtenus par évaporation des eaux minérales naturelles.

4) Ne sont compris dans le n°30.06 que les produits suivants qui devront être classés dans cette position et non dans une autre position de la Nomenclature :

- a) les catguts stériles, les ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et les adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies ;
- b) les lamineuses stériles ;
- c) les hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire ; les barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non ;
- d) les préparations opacifiantes pour examens radiographiques, ainsi que les réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient et qui sont des produits non mélangés présentés sous forme de doses ou bien des produits mélangés, constitués par deux ingrédients ou davantage, propres aux mêmes usages ;
- e) les réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins ;
- f) les ciments et autres produits d'obturation dentaire ; les ciments pour la réfection osseuse ;
- g) les troussees et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence ;
- h) les préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n°29.37 ou de spermicides.
- ij) les préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux ;
  - les déchets pharmaceutiques, c'est-à-dire les produits pharmaceutiques impropres à leur usage initial en raison, par exemple, du dépassement de leur date de péremption ;
  - les appareillages identifiables de stomie, à savoir les sacs, coupés de forme, pour colostomie, iléostomie et urostomie ainsi que leurs protecteurs cutanés adhésifs ou plaques frontales.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
300120.00.000	Extraits de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions.	NMB	5		2		02
300190.10.000	h.parines et ses sels	NMB	5		2		02
300190.90.000	substances à usages thérapeutiques ou prophylactiques autres que 300110 à 30019010	NMB	5		2		02
300210.10.000	Antisérums autres ... par voie biotechnologique	NMB	5		2		02
300210.90.000	Sérum spécifiques pour animaux, autres	NMB	5		2		02
300220.00.000	Vaccins pour la médecine humaine	NMB	5		2		02
300230.10.000	Vaccins antiaphteux	NMB	05		2		02
300230.90.000	Vaccins pour la médecine vétérinaire, autres	NMB	5		2		02
300290.00.000	Sang et constituants autres que de 300210 à 300230	NMB	5		2		02
300310.00.000	Médicaments contenant des pénicillines, streptomycines dérivées	NMB	5		2		02
300320.00.000	Médicaments contenant des antibiotiques autres que du 300310	NMB	5		2		02
300331.00.000	Médicaments contenant de l'insuline	NMB	5		2		02
300339.00.000	Médicaments avec hormones, ... du n°2937, sans antibiotiques.	NMB	5		2		02

Section 6 - Produits des industries chimiques ou des industries connexes

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
300340.00.000	Medicaments avec alcaloides derives sans hormones ni prod.du 29.37	NMB	5		2		02
300390.00.000	Prep.therapeutiques ou prophylactiques.autres que de 300310 à 300340	NMB	5		2		02
300410.00.000	Medicaments en doses, avec penicillines, streptomycines.	NMB	5		2		02
300420.00.000	Medicaments en doses, avec des antibiotiques autres que du 300410	NMB	5		2		02
300431.00.000	Medicaments en doses, avec de l'insuline.	NMB	5		2		02
300432.00.000	Medicaments en doses contenant des hormonescorticost.ro.des leurs dérivés et analogues	NMB	5		2		02
300439.00.000	Medicaments en doses, avec hormones autres que du 300431 et 300432	NMB	5		2		02
300440.00.000	Medicaments en doses avec alcaloides sans hormones ni produits du 29.37	NMB	5		2		02
300450.00.000	Medicaments en doses, avec vitamines ou produits du n°2936.	NMB	5		2		02
300490.00.000	Medicaments en doses.autres que de 300410 à 300450	NMB	5		2		02
300510.00.000	Pansements adh.sifs et autres articles ayant une couche adh.sive c.v.d	NMB	05		2		02
300590.00.000	Autres produits du n°30.05	NMB	5		2	0	02
300610.00.000	Hemostatiques resorbables steriles, pour la chirurgie ou l'art dentaire.	NMB	5		2		02
300620.00.000	Reactifs destines à la determination des groupes ou des facteurs sanguins.	NMB	5		2		02
300630.00.000	Préparations opacifiantes et reactifs de diagnostics.	NMB	5		2		02
300640.10.000	ciments pour la r.fection osseuse	NMB	05		2		02
300640.90.000	ciments et produits d'obturation dentaireautres que du 30064010	NMB	05		2		02
300650.00.000	Trousses et boites de pharmacie garnies, pour 1ere urgence.	NMB	5		2		02
300660.10.000	préparation chimiques contraceptives à base d'hormones ou de spermicides	NMB	5		2		02
300660.90.000	préparations chimiques contraceptives à base de produits du 2937autres que 30066010	NMB	5		2		02
300670.00.000	préparations présentées sous forme de gel con.u comme lubrifiant en m.decine hum/v.ti	NMB	5		2		02
300691.00.000	Appareillages identifiables de stomie	NMB	5		2		2
300692.00.000	Déchets pharmaceutiques	NMB	5		2		2